



## Changement de poste

-----  
Par Lenormand50

Bonjour,

Je suis vendeur automobile depuis 10 et sur mon contrat de travail je suis qualifié comme vendeur véhicule neuf/occasion.

J'ai commencé comme vendeur véhicule neuf sur secteur vrp et après 5 ans j'ai pris le poste de vendeur véhicule occasion en magasin. Mon employeur m'informe que je dois repartir sur le secteur comme vrp mais je ne suis pas d'accord, en effet je ne souhaite pas repartir sur la route et cela aura également un impact sur mon salaire qui sera largement inférieur aujourd'hui en tant que vendeur véhicule occasion dans le hall.

Lors de mon changement de poste il y a 5 ans mon statut n'a pas changer et il n'y a pas eu d'avenant.

La question est la suivante: est ce que je suis en droit de refuser ?

Merci pour votre retour